

Il faut le dire...

les interviews de Pascale Fourier

Raoul-Marc Jennar,

auteur du livre « Le grand marché transatlantique, la menace sur les peuples d'Europe ».

Interview de Mars 2014

Thème: Union Européenne !

Traité de libre-échange transatlantique : une attaque contre les peuples d'Europe 1/2

Pascale Fourier : *Les médias parlent peu du traité de libre-échange en cours de négociation entre les USA et l'Union Européenne. Raison de plus pour en parler ici, autant de fois que nécessaire. Après Frédéric Viale, j'ai rencontré Raoul-Marc Jennar dont je savais que, depuis longtemps, il fait un travail sérieux sur l'Union Européenne et l'Omc. Là, justement, il a écrit un livre Le grand marché transatlantique, la menace sur les peuples d'Europe qui est sorti le 10 mars au prix de 5 euros. Il devait donc connaître l'affaire ! Je l'ai donc rencontré à Paris dans le hall d'un hôtel particulièrement bruyant.*

C'est début 2013 qu'on a appris qu'un traité de libre-échange allait être signé entre l'Union Européenne et les USA. On reçoit peu d'informations sur ce traité : en quoi consistait-il précisément ?

Raoul-Marc Jennar : En fait, ce qu'on a appris, c'est qu'on allait négocier un traité qui s'appelle « Partenariat transatlantique pour le

commerce et l'investissement », que c'est quelque chose qui aborde les thèmes traditionnels d'un accord de libre-échange, mais qui va au-delà puisqu'il concerne aussi l'investissement. Moi, j'ai envie de dire que c'est beaucoup plus qu'un accord de libre-échange, c'est la création d'un marché unique. Nous, Européens, nous avons ce que cela veut dire « marché unique ». En gros, qu'y a-t-il dans le mandat de négociation conféré par les gouvernements de l'Union Européenne à la Commission, puisqu'il faut savoir qu'en vertu des traités, c'est la Commission qui est le négociateur unique avec les États-Unis ? Il y a essentiellement trois choses -attention au jargon....

Les trois axes du traité transatlantique

Abaisser ou supprimer les droits de douane

- D'abord abaisser, voire supprimer ce qu'on appelle les « barrières tarifaires ». En français pour tout le monde, les barrières tarifaires sont les droits de douane. Pour l'essentiel, il

est vrai que la plupart des droits de douane entre l'Union Européenne et les États-Unis ont disparu, sauf dans deux secteurs sensibles : le textile et l'agriculture. Je pense qu'on reviendra sur l'agriculture, mais on ne peut pas balayer d'un revers de main comme l'ont fait beaucoup de journaux dans les lendemains du 14 juin, après l'accord à Bruxelles pour commencer la négociation, en disant que l'abaissement des droits de douane, c'est indolore, inodore, sans problème. Il y a un gros problème avec l'agriculture !

Harmoniser les normes.

- Deuxième élément et encore du jargon, abaisser, voire supprimer ce qu'on appelle cette fois-ci non plus les barrières tarifaires, mais les « barrières non tarifaires ». Que faut-il entendre par ce charabia ? « Barrières non tarifaires » signifie ce qu'on peut trouver dans la Constitution d'un État, dans ses lois, dans ses règlements, dans ses décrets, et qui créent des normes. Nous avons une multitude de normes, par exemple des normes sociales, des normes sanitaires, des normes alimentaires, des normes écologiques ou environnementales, des normes techniques. Eh bien l'objectif de tout accord de libre-échange en ce qui concerne les normes, c'est de les rendre compatibles entre les deux parties qui négocient, avec une volonté d'aller vers des normes qui sont les plus basses, les moins restrictives, les moins protectrices.

Or, entre les États-Unis et les pays de l'Union Européenne, il y a une énorme différence parce que, pour l'essentiel, à quelques exceptions près, les normes sont beaucoup moins protectrices aux États-Unis que dans les pays de l'Union Européenne. Donc, cet aspect de la négociation, qui concerne les « réglementations » où sont spécifiquement visées les normes sanitaires et phytosanitaires, les normes techniques, etc., les normes sociales et environnementales - c'est un article qui à lui seul les traite - et bien c'est le danger que cette espèce de réduction plus petit dénominateur commun : on ne va pas l'appeler comme cela ; on va l'appeler « rendre les règles compatibles », « harmoniser les règles » - ça, c'est le vocabulaire pour faire avaler la pilule. Eh bien ce que cela signifie, c'est que, en fait, on va

profiter de cette négociation et, là, on le voit bien que les industriels et les hommes d'affaires des deux côtés de l'Atlantique partagent le même objectif : avoir le moins de réglementations possibles, le moins de normes sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales possibles pour nous amener à un plus petit dénominateur commun dans lequel nous allons perdre beaucoup.

Le mécanisme de règlement des différends.

-Et pour assurer, troisième élément des négociations voulues par les Européens - je ne parle pas de ce que demandent les Américains, je parle de ce que proposent et demandent les Européens-, pour assurer avec cette certitude le démantèlement des normes qui seraient considérées comme - c'est le vocabulaire - « plus rigoureuses que nécessaire », on va transférer le pouvoir de décider les normes que les firmes acceptent et celles qu'elles refusent des juridictions officielles vers le secteur privé. Ça, c'est ce qui s'appelle dans le jargon « mécanisme de règlement des différends ». Ce sont en fait des groupes d'arbitrage privés, qui n'ont rien à voir avec la justice parce que la justice, ça suppose un tribunal. Un tribunal, c'est une institution permanente ; les groupes d'arbitrage sont créés au cas par cas. Un tribunal, ça suppose des magistrats qui sont protégés par des lois ; un groupe d'arbitrage est composé de personnes privées choisies par les parties. Un tribunal, ça fonctionne en public ; un groupe d'arbitrage fonctionne en secret. Un tribunal, quand il siège, décide en première instance et on peut toujours faire appel ; un groupe d'arbitrage ne connaît pas d'instance d'appel : sa décision est définitive et contraignante.

On voit donc là qu'on est en présence d'une substitution : on remplace la justice, les tribunaux de commerce, les tribunaux administratifs et même des instances comme le Conseil Constitutionnel par des groupes d'arbitrage privés. En fait, le troisième objectif de ce mandat de négociation pour les Européens, j'insiste encore, en tout cas pour les gouvernements européens, c'est de donner aux firmes privées le pouvoir de contester les normes, qu'elles soient établies par un État, une région, un département ou une commune. C'est ça, le projet en

négociation.

Pascale Fourier : J'ai lu par-ci par-là que l'agriculture française pouvait être sacrifiée sur l'autel des négociations européennes...

Le problème de l'agriculture.

Raoul-Marc Jennar : Un professeur de l'université de Toulouse, Jacques Berthelot, a calculé, produit agricole par produit agricole - vous savez que les droits de douane varient d'un produit agricole à l'autre - l'impact de la réduction ou de la suppression de ses droits de douane et il n'hésite pas à dire que ce sera une véritable catastrophe pour l'agriculture française, pour l'agriculture dans tous les pays de l'Union Européenne, parce qu'on est en face d'un géant américain dont toute l'agriculture est industrialisée et qui, en plus, - et ça aussi, c'est l'exemple que nous donne vingt ans d'ALÉNA - ne joue pas, ne respecte pas les règles. Les États-Unis, à l'égard du Canada et du Mexique, deux « partenaires » dans cette ALÉNA, dans cet accord de libre-échange de l'Amérique du Nord, ont continué à soutenir leurs géants industriels et leurs géants agricoles. Ils ont continué à subventionner leur agriculture.

Ce qu'il faut retenir de l'ALÉNA, de vingt ans d'ALÉNA, ce n'est pas un petit épisode, c'est que la signature des Américains n'est pas fiable. Ce n'est pas une signature digne de foi. Et on ferait bien d'y prendre garde avant de négocier un abandon total de notre souveraineté nationale, de nos vingt-huit souverainetés nationales au profit des multinationales américaines et des multinationales européennes qui ont déjà un siège aux États-Unis. Les États-Unis, c'est une superpuissance. Ce n'est plus comme dans le monde bipolaire que nous connaissions avant la fin de la guerre froide la plus grande puissance du monde, mais ça reste une superpuissance, face à laquelle nous avons fait le choix de nous coucher.

Est-ce que nous allons ratifier ce choix, c'est la grande question que pose aujourd'hui ce projet de grand marché transatlantique. Est-ce que nous allons nous coucher, ou alors est-ce que nous allons enfin nous réveiller et revenir sur toutes les orientations prises depuis 1990 ?

Pascale Fourier : Vous avez parlé de « mécanisme de règlement », mais il semblerait que l'Union Européenne le veut plus maintenant...

Enfumage...

Raoul-Marc Jennar : En tout cas, c'est dans son mandat. Mais il ne faut pas se laisser impressionner par des rideaux de fumée que la Commission Européenne est en train de lancer. Il faut savoir qu'une campagne contre ce projet de marché unique transatlantique se développe dans toute l'Europe, et elle se développe à une vitesse plus grande en Allemagne qu'en France. A Berlin a déjà eu lieu une manifestation contre ce projet. La Commission Européenne s'inquiète face à cette montée en puissance d'une opposition parce qu'ils ont tout misé sur le secret. Une fois de plus, c'est cela qu'on appelle la démocratie européenne : on règle le sort des peuples malgré eux et contre eux dans la plus totale opacité. Maintenant que la campagne que nous menons lève le voile sur le contenu, il y a des réactions bien naturelles. Je rappelle quand même que ce mécanisme de règlement des différends, c'était le cœur d'un projet qui, en 1997-1998, s'appelait l'AMI, l'accord multilatéral sur l'investissement, des négociations duquel la France s'est retirée quand on en a connu le contenu.

On assiste donc maintenant à de l'enfumage de la Commission Européenne qui sort des communiqués fracassants disant qu'elle suspend les négociations sur le mécanisme de règlement des différends et qu'elle le reporte à juin. Pour moi qui suis de ceux qui sont informés sur le calendrier des négociations, je peux dire que c'est de la pure hypocrisie parce qu'il n'était pas prévu de négocier ce point avant juin ! Mais qu'est-ce qui se passe avant juin ? Eh bien le 25 mai a lieu l'élection du Parlement européen et donc, à Bruxelles, on a très peur d'un impact de l'information sur ce projet de marché unique transatlantique sur le résultat des élections. On fait donc comme si on reportait à juin une négociation qui de toute façon n'est pas prévue avant juin...

Pascale Fourier : A un moment, vous dites que les négociations sont secrètes. Mais en même temps, c'est sans doute une nécessité pour que les Américains ne sachent pas ce qu'on va

demander. Le secret est normal dans une négociation commerciale, c'est du moins ce que j'ai entendu dire...

Raoul-Marc Jennar: C'est ce qu'on nous bassine depuis plus de quinze ans, depuis les négociations pour l'Organisation Mondiale du Commerce. Et dès qu'il est question de concurrence, il faudrait le secret. Manifestement, la concurrence ne s'accommode pas de la démocratie et de la transparence qu'elle implique. Regardez dans un autre domaine - mais on s'éloigne pas très fort du sujet- : les partenariat public-privé. Dans ceux-ci, les conditions de la négociation sont secrètes, et même de élus municipaux ou régionaux qui doivent avaliser par un vote un tel accord se voient interdit de connaître son contenu. Manifestement, le primat de la concurrence est en contradiction totale avec les exigences de la démocratie.

En plus, s'agissant de cette négociation avec les États-Unis, la Commission Européenne a reconnu que, pour préparer le mandat qu'elle allait proposer aux vingt-huit gouvernements, elle avait tenu 119 réunions. Avec qui ? Avec le monde des affaires et de la finance qui a un siège en Europe et qui a un siège aux États-Unis . Comme si celui qu'on appelle le « partenaire » bien qu'il nous espionne n'était pas au courant des attentes et des craintes qui s'expriment du côté européen, comme si cet argument du secret avait la moindre pertinence. Non, c'est un argument sans fondement, sauf à considérer que son fondement, c'est le refus d'associer les peuples aux choix fondamentaux qui les concernent.

Pascale Fourier : Mais cet accord, normalement, ça pourrait une bonne chose parce que ça va amener plus de croissance, plus d'échanges. Donc ça, c'est une bonne chose par principe...

Raoul-Marc Jennar : C'est la tarte à la crème ! Moi, je ne connais pas de projet néolibéral qu'on ne nous ait pas présenté au nom de la croissance et de l'emploi. Même le traité constitutionnel européen, en 2005, c'était bon pour la croissance et pour l'emploi. Et je me souviens qu'en 1997, quand le député vert Yves Cochet, questionnait un certain de Dominique Strauss-Kahn, à l'époque Ministre

de l'économie et des finances, sur une rumeur concernant des négociations déjà elles aussi secrètes sur le fameux accord multilatéral sur l'investissement, M. Strauss-Kahan tenait un discours du style « Dormez en paix, braves gens, rassurez-vous -et il s'adressait aux élus de la Nation- ce sera bon pour la croissance et ce sera bon pour l'emploi ». C'est la tarte à la crème ! Toutes les concessions que l'on fait à cette course effrénée au profit qui est aujourd'hui devenue la règle sont justifiées par la croissance et l'emploi, et cela ne se vérifie pas.

En plus, la Commission Européenne et le conseil des ministres européens ont validé une étude d'un centre de recherche basé à Londres, une institution tout à fait sérieuse et tout à fait respectable. Mais l'usage que l'on fait des résultats de cette étude relèvent d'un scandale, de ce que je n'hésite pas à appeler une malhonnêteté intellectuelle massive parce que les auteurs de cette étude ont pris d'infinies précautions et ont demandé que leurs conclusions soient utilisées avec beaucoup de prudence, qu'on prenne des pincettes : s'il est facile de faire des prévisions sur la réduction des droits de douane, il est beaucoup plus difficile de mesurer l'impact sur la croissance et sur la création d'emplois de la modification d'une norme sociale ou d'une norme environnementale ou d'une norme pour la construction d'une automobile. Ils le disent. Mais cela, les journalistes, les gouvernements, la Commission européenne qui utilisent et qui brandissent ce rapport, ne le disent jamais.

Pas plus qu'ils ne disent que les projections faites dans ce rapport sont à l'horizon 2027, c'est-à-dire dans treize ans. Ça, on ne nous dit jamais. On nous balance des chiffres sans jamais nous dire que c'est pour dans treize ans. Et qu'est-ce que c'est, dans treize ans ? C'est une augmentation escomptée du PIB de 0,5 % et une création d'emplois entre 300 et 500 000 emplois en 2027 -alors qu'il y a 26 millions et demie de chômeurs dans l'Europe des vingt-sept en 2013. Voilà les bénéfices plantureux de ce marché unique.

Par contre, si ce qui est présenté comme des avantages en matière de croissance et d'emploi est minable et ridicule, comme l'indique cette étude, ce qui sera loin d'être dérisoire, ce seront les acquis pour le secteur privé qui va se trouver en capacité de

démanteler les normes sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales, techniques qu'ils considèrent comme des obstacles, secteur privé qui se verra autorisé à investir ce qu'il veut, où il veut, quand il veut, comme il veut, et à en retirer tout le bénéfice qu'il veut. Le secteur privé va réaliser en fait ce rêve qui était exprimé dans une interview dans l'hebdomadaire Newsweek le 1er février 1999 par ce grand ami du peuple qui s'appelle David Rockefeller et qui disait qu'il lui paraissait que le secteur privé était l'entité la plus adéquate pour remplacer les gouvernements. Le grand marché transatlantique, c'est la réalisation de ce rêve de David Rockefeller, remplacer les gouvernements par le secteur privé.

s'appelle « Le grand marché transatlantique, la menace sur les peuples d'Europe » et contient notamment une traduction du mandat donné à la commission européenne pour négocier avec les USA et une analyse de celui-ci. Le livre coûte 5 euros, c'est un achat nécessaire.

A la semaine prochaine.

Pascale Fourier : On pourrait vous dire que ça peut être quand même bien ce traité de libre-échange avec les États-Unis parce que ça va permettre par exemple à Renault de produire plus, d'exporter des voitures vers

Raoul-Marc Jennar : Le libre-échange est devenu aujourd'hui le paysage mondial du dumping, du dumping social, fiscal, écologique où on permet - et on en est, nous, Européens, les premiers spectateurs dans l'espace de l'Union Européenne -, aux firmes d'aller choisir le moins-disant fiscal, social ou environnemental. Aujourd'hui, le libre-échange, c'est le retour au laisser-faire, laissez-passer du XIXe siècle, c'est-à-dire la jungle, la loi du plus fort, puisque ce libre-échange s'accompagne d'une volonté systématique de déréguler. Une démonstration doit être faite que c'est un profit pour l'humanité que d'être là où nous sommes aujourd'hui par rapport à ce qu'on connaissait encore il y a une trentaine d'années ! Moi, ce que je pense, c'est qu'au libre-échange il faut pouvoir opposer aujourd'hui une barrière à toutes les formes de dumpings, et cette barrière, aujourd'hui c'est un gros mot, mais ça s'appelle le protectionnisme...

Pascale Fourier : *Et voilà, c'était la première partie de l'entretien que j'ai eu avec Raoul-Marc Jennar dont vous pourrez entendre la deuxième partie la semaine prochaine. Je vous rappelle que le livre de Raoul-Marc Jennar sur le sujet est sorti hier en librairie. Il*